
Communiqué de presse

La crise du bâtiment arrive au niveau des entreprises

L'artisanat encourage l'Etat et les communes d'avancer leurs projets

Le secteur de la construction représente 4.000 entreprises employant quelque 60.000 salariés qui génèrent 6 % du produit intérieur brut.

Depuis 2020, les entreprises doivent composer avec un environnement marqué par une succession de crises à commencer par la pandémie, suivi de la disruption des chaînes logistiques, une explosion des coûts et maintenant une augmentation des taux d'intérêts ce qui a un impact extrêmement négatif sur les investissements privés dans le logement, tant du côté des acquéreurs occupants que des investisseurs

La Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans, qui sont proches des entreprises, confirment que le secteur se voit confronté à une crise historique qui risque d'engendrer des conséquences néfastes au niveau du tissu économique et de l'emploi.

Le secteur de la construction confronté à une crise historique

Sur un an, les ventes d'appartements neufs ont baissé de 72 % au premier trimestre 2023. Sur la même période, le volume bâti autorisé a chuté de 33 % pour atteindre son plus faible niveau depuis 1987.

Le secteur estime que cette réduction correspond à 1.500 logements, ce qui produira un impact massif sur le chiffre d'affaires de la filière.

Pour pallier le choc qui suivra sur l'emploi, la Fédération des Entrepreneurs de Construction et le Groupement des Entrepreneurs ont contacté les syndicats en vue de la signature d'un plan sectoriel de maintien dans l'emploi et ce dans l'intérêt principal des salariés du secteur au cas où la situation se dégraderait encore davantage après les congés collectifs.

A ce stade, la réduction d'effectifs concerne avant tout les intérimaires. A terme, 4.600 emplois risquent d'être touchés.

Impact certain sur les finances publiques et le marché du logement

La crise du bâtiment affectera aussi les finances publiques via un déchet fiscal et des dépenses supplémentaires (chômage) qu'on peut estimer à 300 millions d'euros pour l'année 2023, sans parler de la pression supplémentaire que l'affaissement de la production aura sur le marché du logement et sur l'attractivité du Luxembourg en tant

que site économique. Et cet impact n'inclut pas les effets indirects sur d'autres secteurs économiques.

Les mesures récemment prises par le Gouvernement sont certes louables, mais manquent de précision et sont très largement insuffisantes pour compenser les investissements privés défaillants.

C'est pour cela que les organisations artisanales lancent un appel pressant au Gouvernement d'actionner tous les leviers à sa disposition pour encourager les investissements dans la pierre et de redonner une perspective aux 4.000 entreprises de la filière.

C'est le moment idéal pour les communes pour avancer leurs projets

Parmi les mesures envisageables figurent une mise sur le marché accélérée de projets d'investissements étatiques et communaux, ainsi qu'une dynamisation des rénovations énergétiques, notamment du parc immobilier public.

Vu la mise en concurrence d'un grand nombre d'entreprises à la recherche de marchés, les soumissionnaires publics pourront réaliser leurs projets à des prix très concurrentiels. L'artisanat encourage l'Etat et les communes de faire réaliser leurs projets programmés pour les années à venir dès maintenant.

De l'avis de l'artisanat, le Gouvernement doit décider au plus vite un nouveau paquet de mesures temporaires telle que l'abolition des frais d'enregistrement sur la quote-part de la construction déjà réalisée. Par ailleurs, le Gouvernement devrait reconsidérer la baisse de l'amortissement accéléré et assurer le maintien du statu quo sur le rendement maximal du capital investi dans le cadre du bail à loyer. Au niveau de la TVA, l'artisanat propose de rehausser le plafond actuel de 50.000 euros à 100.000 euros pour tous les investisseurs ou de réintroduire la TVA super-réduite sur la création de logements locatifs.

Finalement, les organisations artisanales rendent attentif au fait que ce ne sont pas les promoteurs qui font les frais de cette crise, mais bien les milliers d'entreprises artisanales qui occupent en moyenne 12 salariés.

Communiqué par la Fédération des Artisans et la Chambre des Métiers

Luxembourg, le 7 juillet 2023